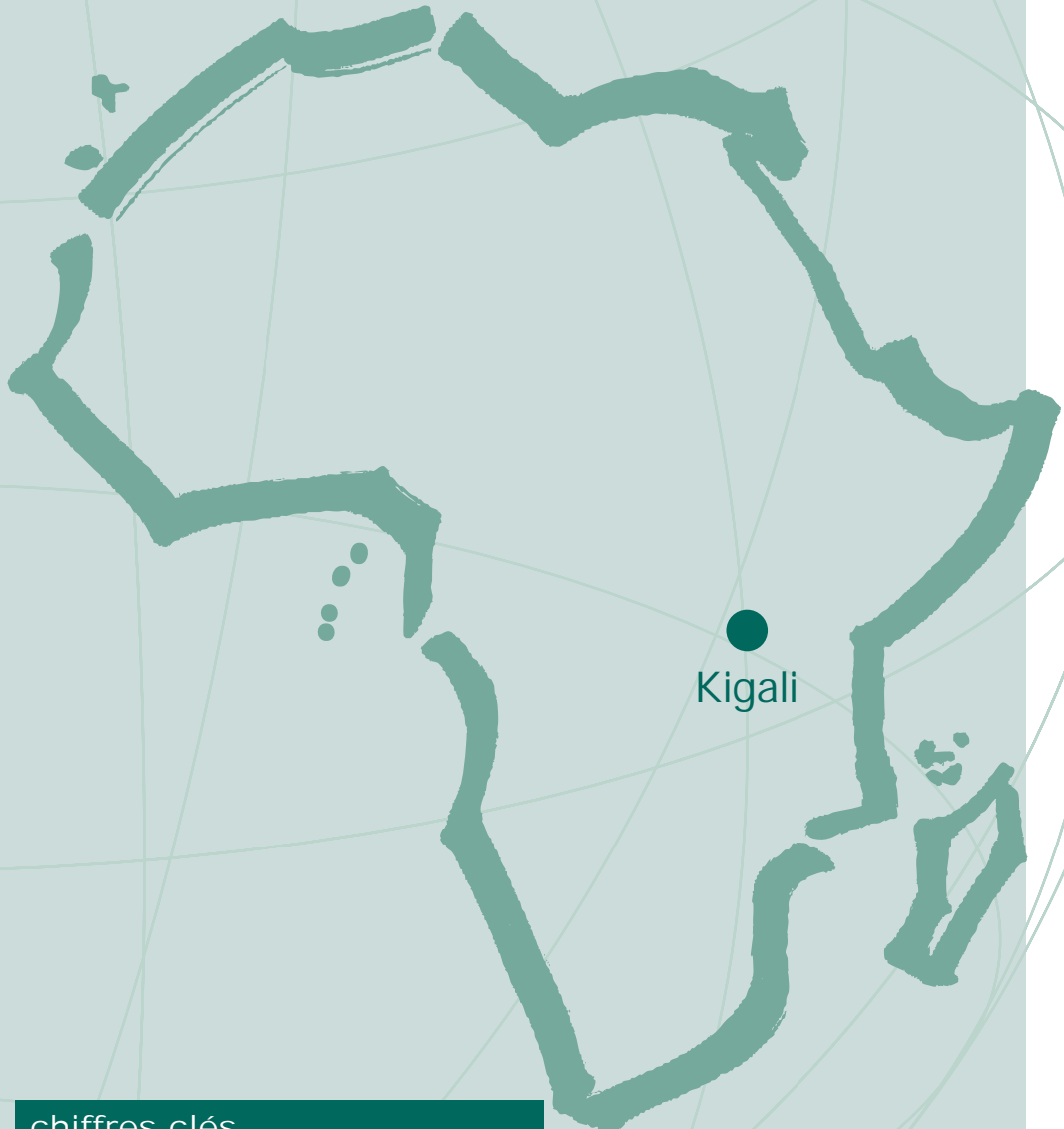


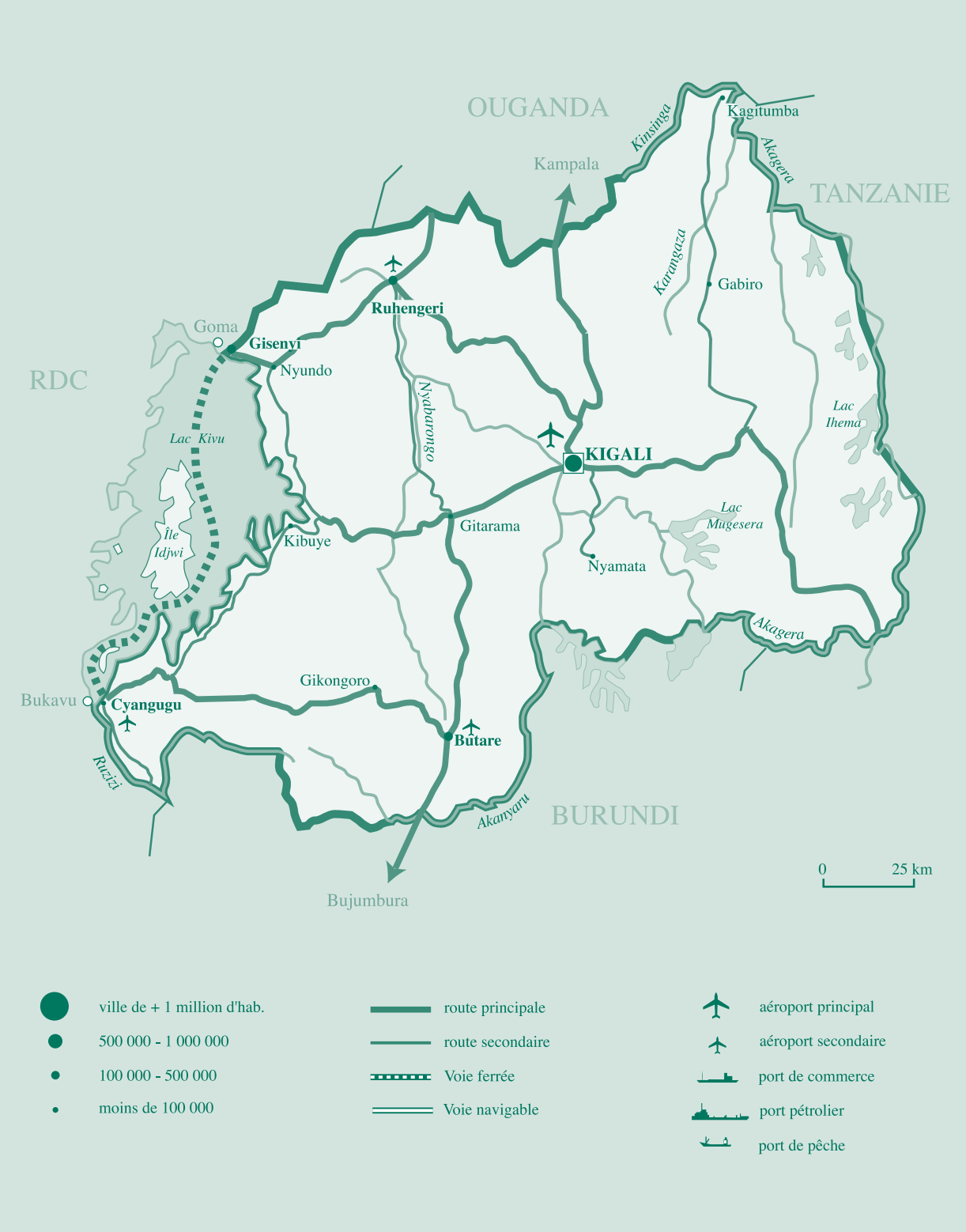
# Rwanda



## chiffres clés

- Superficie en milliers de km<sup>2</sup> : 26
- Population en milliers (2006) : 9 230
- PIB par habitant, valorisation dollars PPA (2006) : 1 672
- Espérance de vie (2006) : 44.4
- Taux d'analphabétisme (2006) : 35.1

# Rwanda

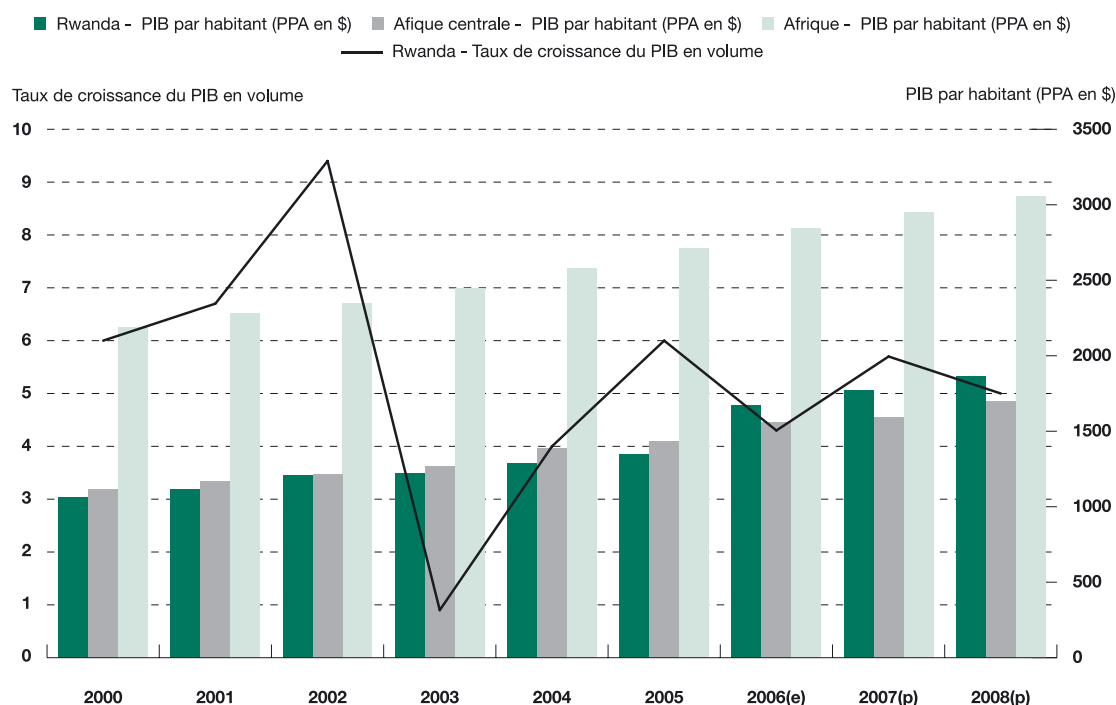


LA RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES économiques et sociales du Rwanda a considérablement progressé depuis la fin de la guerre de 1994. La plupart des bailleurs internationaux reconnaissent les résultats obtenus dans le pays en matière de sécurité et de recul de la corruption de l'administration. Le produit intérieur brut (PIB) réel a augmenté de 6.3 pour cent en 2005 et devait croître à nouveau de 4.3 pour cent en 2006 (estimation). La croissance devrait être encore plus robuste en 2007 et 2008, grâce aux solides performances du secteur minier et du BTP (bâtiment et travaux publics). Mais si les performances récentes de l'économie rwandaise sont encourageantes, la croissance de la production n'a pas été suffisamment soutenue pour avoir un impact significatif en matière de réduction de la pauvreté. Selon une étude préliminaire sur la pauvreté

et les conditions de vie au Rwanda réalisée en 2005/06, la proportion de personnes en situation de pauvreté absolue n'a guère baissé, de 60.4 pour cent à 56.9 pour cent, sur la période 2000/01–2005/06. L'accès aux soins s'est amélioré et les autorités paraissent en mesure d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à la réduction de la mortalité maternelle et infantile. Pour l'éducation, l'évolution des taux brut et net de scolarisation dans le primaire conforte la perspective d'accomplir en 2015 l'objectif d'une éducation primaire pour tous. Toujours au regard des OMD, les autorités ont obtenu également des résultats substantiels en matière de

**Si les rentrées fiscales ont progressé, les investissements privés indispensables à la relance de la croissance et à la mutation agricole restent à la traîne.**

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (dollars PPA à prix courants)



Source : Données du FMI et sources nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/620225737516>

parité hommes/femmes et de régulation de la propagation du VIH/Sida.

Afin d'accélérer la croissance et d'agir durablement sur la pauvreté, le gouvernement s'apprête à lancer un nouveau plan stratégique de développement économique et de réduction de la pauvreté (EDPRS – *Economic Development and Poverty Reduction Strategy*), qui va relayer le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) récemment venu à terme. L'EDPRS, lancé en 2007, devrait mettre l'accent sur les stimulations nécessaires à une croissance diversifiée, ce que n'abordait pas le DSRP. Sur la base d'une approche globale des facteurs de la pauvreté, le plan insiste sur six priorités : *i*) la transformation du secteur agricole, considérée comme un objectif essentiel à la réduction de la pauvreté ; *ii*) le développement du capital humain par une amélioration de l'enseignement et de la santé ; *iii*) les infrastructures économiques ; *iv*) les ressources humaines et le renforcement des capacités ; *v*) le développement du secteur privé ; et *vi*) une bonne gouvernance.

## Développements économiques récents

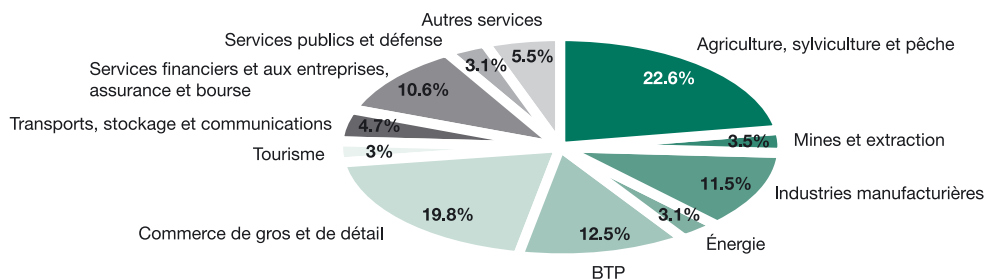
Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 4.3 pour cent en 2006, en recul par rapport au taux de 6.3 pour cent obtenu en 2005. Cette croissance a reposé sur les bonnes performances du secteur agricole, qui a progressé de 5.8 pour cent en 2005. La vigoureuse amélioration de la production agricole devrait se poursuivre en 2006, en raison particulièrement de

pluies abondantes. La croissance économique a aussi été tirée par le dynamisme du secteur minier et, dans une moindre mesure, par le BTP. En revanche, la croissance du secteur industriel n'a pas été aussi soutenue qu'en 2005 pour diverses raisons allant de la concurrence régionale au coût élevé de l'électricité et à des ruptures dans la fourniture d'énergie.

Le secteur agricole a représenté 43.1 pour cent du produit intérieur réel en 2005. L'agriculture reste le pilier et le principal secteur de l'économie rwandaise. Elle fournit à neuf Rwandais sur dix (sur 9.2 millions d'habitants) les moyens de survie élémentaires. Pourtant, le secteur agricole n'a connu au fil des ans que de minimes transformations structurelles, avec pour conséquence une faible productivité.

L'agriculture rwandaise est soumise aux caprices du climat, faute de systèmes d'irrigation et de stockage de l'eau. Pour résoudre ce problème, le ministère de l'Agriculture a mis en œuvre plusieurs mesures de moyen terme en vue d'accroître la production vivrière. Les pouvoirs publics veulent tout d'abord mener une enquête à grande échelle sur la possibilité de déployer dans tout le pays un réseau national d'irrigation. Ensuite, puisque les déficits en pluies ont été une cause majeure des faibles récoltes des dernières années, les autorités cherchent les moyens d'apporter l'eau vers chaque exploitation par une irrigation à partir des bassins collinaires de rétention. Troisièmement, le gouvernement veut viabiliser les terres humides pour encourager une augmentation substantielle de la production de riz. Le riz a été désigné priorité publique en 2004, en raison de sa faible sensibilité aux aléas

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2005 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI.

<http://dx.doi.org/10.1787/331657025641>

pluviométriques et de sa bonne adaptation à des semis en zones marécageuses. Quatrièmement, le ministère de l'Agriculture a mis en œuvre un programme de réduction de l'érosion des sols qui a pris en compte 37 pour cent des terres arables en 2005, puis 50 pour cent en 2006. Le ministère travaille aussi à d'autres projets, dont un programme de développement de l'élevage du bétail avec le concours d'une ONG. Cette initiative a déjà permis en 2005 de distribuer aux éleveurs 15 000 têtes supplémentaires de bétail.

Le secteur industriel a affiché un robuste taux de croissance de 11.1 pour cent en 2005 et devait continuer sur cette lancée en 2006. Les industries manufacturières ont tiré tout le secteur industriel, avec une progression de 18 pour cent en 2005. Les boissons et le tabac sont les principaux acteurs du secteur industriel et les estimations tablaient sur une croissance également vigoureuse en 2006 grâce, entre autres, à des licences supplémentaires garanties aux producteurs de boissons alcoolisées. Parmi les autres grands secteurs de l'industrie, les performances sont contrastées. La production de sucre a connu une croissance remarquable de 61.3 pour cent en 2005, celle de

l'électricité de 28 pour cent, les boissons gazeuses de 28.8 pour cent et la bière de 19.3 pour cent. En revanche, la production de ciment a reculé de 6.5 pour cent tandis que le textile chutait de 13.2 pour cent. Les cigarettes ont crû de 4.7 pour cent. La bière et les boissons gazeuses ont représenté plus de 70 pour cent de la production industrielle totale. La croissance de ces deux derniers secteurs a été tirée par une demande en hausse. Par ailleurs, la relative stabilité du franc rwandais (RWF) pendant l'année considérée a facilité l'importation de matériaux de base pour les producteurs. La croissance des services est estimée à environ 6 pour cent en 2005, tirée d'abord par le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), puis par le secteur financier et par le tourisme. En matière de finance, le crédit au secteur privé a bondi de plus de 20 pour cent la même année. Le nombre des touristes venus de l'étranger s'est accru pour sa part de 23 pour cent. Le nombre de visiteurs des parcs nationaux a toutefois baissé en 2005, à cause d'une chute des visiteurs nationaux. Mais le nombre de visiteurs étrangers a encore augmenté et les revenus du tourisme se sont appréciés d'environ 12 pour cent en 2005.

Tableau 1 - Composantes de la demande

	1998	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume		
<b>Formation brute de capital</b>	<b>14.8</b>	<b>19.0</b>	<b>4.8</b>	<b>17.9</b>	<b>7.9</b>
Publique	6.8	10.1	-4.0	30.0	9.5
Privée	8.0	8.8	15.0	6.2	6.0
<b>Consommation finale</b>	<b>100.9</b>	<b>99.4</b>	<b>5.2</b>	<b>4.8</b>	<b>4.6</b>
Publique	9.7	12.6	5.5	3.9	3.9
Privée	91.2	86.8	5.2	4.9	4.6
<b>Solde extérieur</b>	<b>-15.7</b>	<b>-18.4</b>			
Exportations	5.6	11.4	6.6	5.5	6.7
Importations	-21.3	-29.8	8.5	7.2	4.5

Source : Estimations des auteurs sur la base des données du NISR.

<http://dx.doi.org/10.1787/030222603104>

La formation brute de capital a représenté 19 pour cent du PIB en 2005, avec une augmentation prévue de 4.8 pour cent en 2006. L'investissement intérieur total a retrouvé ses niveaux d'avant la guerre civile et c'est un motif de satisfaction en comparaison avec les

autres pays subsahariens. Étant donné qu'une croissance durable sur le long terme requiert de l'investissement privé, la forte croissance de la formation privée de capital enregistrée en 2006 et attendue en 2007 et 2008 augure bien de l'avenir.

## Politique macro-économique

### Politique budgétaire

Le Rwanda a affiché un excédent global équivalant à 0.7 pour cent du PIB en 2006 en incluant les dons. C'est le résultat d'une forte augmentation des recettes et des dons, qui ont représenté en 2005 et en 2006 respectivement 28.2 et 29.2 pour cent du PIB. Si l'on exclut toutefois les dons, le pays affiche un déficit budgétaire de 13.4 pour cent du PIB. L'augmentation des recettes s'explique par une augmentation des rentrées fiscales. La part des taxes dans la formation du PIB est passée, de façon significative, de 12.9 pour cent en 2004 à environ 14.7 pour cent en 2005. Cette performance notoire des recettes fiscales s'explique aussi bien par l'adéquation des réformes adoptées ces dernières années que par l'amélioration de l'administration fiscale et le respect des dispositions. La réforme fiscale a été basée sur le principe du prélèvement à la source (système PAYE [*Pay As You Earn*]) aussi bien que sur les solides résultats du recouvrement des taxes intérieures, tels les impôts indirects et la TVA, pendant l'exercice 2005/06. Les fortes recettes fiscales intérieures indiquent que la structure des revenus évolue progressivement d'une taxation du commerce international vers des sources plus stables de taxes intérieures, comme l'impôt sur le revenu et la TVA sur les biens et services. La faible croissance des taxes douanières ces dernières années s'explique en partie

par le flux des importations en provenance du marché commun d'Afrique australe et d'Afrique orientale (Comesa). Un meilleur respect des dispositions par les contribuables, une administration fiscale plus compétente, la formation des personnels, des aides techniques ciblées et la fourniture de matériels informatiques et de logiciels ont aidé le fisc à optimiser la collecte de l'impôt tout en réduisant sensiblement le coût. Pour améliorer encore le système, les autorités envisagent de renforcer l'éducation civique du contribuable et les services de recouvrement.

Les dépenses publiques, montant net des prêts compris, se sont accrues fortement, représentant 27.5 pour cent du PIB en 2006, après 28.5 pour cent en 2005. Les dépenses courantes comme les dépenses en capital ont sensiblement augmenté, les premières équivalant à 17.8 pour cent du PIB (sans les intérêts) en 2006 et les autres à 9 pour cent. Ce résultat marque une amélioration par rapport à l'année précédente, qui avait vu les dépenses exceptionnelles s'envoler de près de 94 pour cent et le montant des virements s'accroître de 42.7 pour cent. Cette flambée de 2005 avait été provoquée par la mise en œuvre de la loi de décentralisation fiscale et par la réception dans certaines collectivités territoriales d'allocations plus élevées. Le montant net des prêts en 2005 avait été par ailleurs nettement plus faible qu'en 2004, quand le gouvernement avait entrepris de rembourser les emprunts à l'étranger de ses entreprises publiques. Les arriérés de

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1998	2003	2004	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
<b>Recettes totales (avec dons)<sup>a</sup></b>	<b>15.9</b>	<b>19.2</b>	<b>25.8</b>	<b>29.2</b>	<b>28.2</b>	<b>27.6</b>	<b>27.9</b>
Recettes fiscales	10.1	10.3	12.8	13.6	13.3	13.1	12.9
Dons	5.3	8.0	11.9	14.1	13.4	13.1	13.6
<b>Dépenses totales (et prêts nets)<sup>a</sup></b>	<b>18.9</b>	<b>20.2</b>	<b>26.1</b>	<b>28.5</b>	<b>27.5</b>	<b>28.8</b>	<b>28.9</b>
Dépenses courantes	12.1	13.8	15.9	17.9	17.8	17.2	16.9
<i>Sans les intérêts</i>	<i>11.2</i>	<i>13.0</i>	<i>14.8</i>	<i>17.1</i>	<i>17.0</i>	<i>16.6</i>	<i>16.4</i>
Salaires	4.7	4.6	4.6	4.3	4.1	4.0	3.9
Paiements d'intérêts	0.9	0.8	1.1	0.9	0.8	0.6	0.5
Dépenses en capital	6.8	6.2	8.5	10.1	9.0	10.9	11.4
<b>Solde primaire</b>	<b>-2.0</b>	<b>-0.2</b>	<b>0.9</b>	<b>1.6</b>	<b>1.5</b>	<b>-0.5</b>	<b>-0.4</b>
<b>Solde global</b>	<b>-3.0</b>	<b>-1.0</b>	<b>-0.2</b>	<b>0.7</b>	<b>0.7</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.0</b>

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/163828673874>

paiements se sont résorbés en 2005 par rapport à 2004.

Le recouvrement des recettes fiscales a de nouveau augmenté en 2006, en écho à la vigueur de la croissance économique et aux gains d'efficacité de l'administration fiscale du pays (RRA – *Rwanda Revenue Authority*). Cependant, ce taux d'augmentation n'a plus grand chose à voir avec les rentrées substantielles de 2004 et 2005. Cela montre que le gouvernement avait planifié les dépenses budgétaires 2006 sur la base d'une continuité de l'aide des partenaires au développement, puisque les dons extérieurs continuaient de compter pour près de 50 pour cent des recettes publiques. On estime à 0.7 pour cent du PIB le solde global (dons inclus) ; sans les dons, ce solde se transforme en un déficit budgétaire de 13.4 pour cent du PIB. Toujours hors dons, le déficit devrait s'élever à 13.3 pour cent du PIB en 2007, puis à 14.7 pour cent en 2008.

### Politique monétaire

La politique monétaire du pays est du ressort de la banque centrale (NBR – ). Le Rwanda ne participe à aucune union monétaire régionale. La politique monétaire vise à la stabilité des prix et du taux de change. Mais les prix de l'énergie ont subi une hausse significative de 45.4 pour cent en 2005, tirée par la hausse des huiles et carburants, de l'électricité et du charbon. Malgré le ralentissement de l'inflation en 2005, la masse monétaire s'est gonflée de 16.5 pour cent en 2005, reflétant une montée en volume significative des avoirs nets étrangers dans le système bancaire. Ces derniers se sont accrus de 28.7 pour cent, tandis que les crédits à l'économie augmentaient de 18.6 pour cent. La forte croissance de la masse monétaire, supérieure aux taux de l'inflation et de la croissance réelle combinés, s'explique par une meilleure monétarisation de l'économie, elle-même entraînée par une expansion des activités des coopératives d'épargne et de crédit et autres organismes de micro-finance. L'inflation 2006 est estimée à 6.5 pour cent.

Courant 2005, le système bancaire a été confronté à un excès de liquidités. La demande de devises étrangères par les banques n'a pas suffi à absorber les liquidités générées par la montée des dépenses publiques locales. Cela a incité la NBR à intervenir sur le marché

monétaire en augmentant les émissions de bons du trésor afin d'absorber les liquidités bancaires en excédent, tout en augmentant parallèlement ses réserves. Bien que ces émissions significatives de bons du trésor par la NBR aient exercé une pression sur les taux d'intérêt, ceux-ci n'ont pas dépassé sensiblement leur niveau de référence, mais suffisamment pour affecter le crédit au secteur privé. Les liquidités du système bancaire résultant de l'important volume des ressources extérieures, les bonnes performances à l'exportation et un gonflement des virements privés ont entraîné une valorisation du RWF : celui-ci s'est apprécié de 2.4 pour cent par rapport au dollar, de 10.9 pour cent par rapport à l'euro et de 14.1 pour cent par rapport à la livre sterling. Partant, cette valorisation en termes réels du RWF a pesé sur la stratégie de diversification des exportations du pays en affaiblissant la compétitivité des produits d'exportation sur les marchés internationaux.

Les réserves officielles brutes de la banque centrale sont passées de 14.5 millions de dollars en 2004 à 408 millions de dollars en 2005, en raison du volume significatif des ressources extérieures du système bancaire. Ce chiffre représente l'équivalent de 7.1 mois d'importations de biens et services. D'après les estimations, les réserves devraient se monter à 418.4 millions de dollars en 2006, soit la couverture de 6.8 mois d'importations de biens et services.

### Position extérieure

Le déficit des comptes courants du Rwanda, hors transferts officiels, s'est légèrement résorbé pour s'établir à environ 19.1 pour cent du PIB en 2006, contre 19.4 en 2005. Aucun changement notable n'est attendu en 2007 et 2008 et le déficit des comptes courants (hors transferts officiels) devrait s'établir à environ 20.1 pour cent du PIB.

Le total des exportations est passé de 97.9 millions de dollars en 2004 à 125 millions en 2005, les projections tablent sur une nouvelle hausse en 2006, à 137 millions de dollars. Le café est aujourd'hui la principale culture d'exportation du Rwanda, suivi de près par le thé. En 2005, le café et le thé réunis ont compté pour 50 pour cent des recettes d'exportation.



Tableau 3 - Comptes courants (pourcentage du PIB)

	1998	2003	2004	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
Balance commerciale	-8.6	-9.9	-9.7	-10.7	-10.5	-10.1	-10.0
Exportations de biens (f.o.b.)	3.2	3.7	5.4	5.8	6.0	5.7	5.7
Importations de biens (f.o.b.)	11.8	13.6	15.1	16.5	16.4	15.8	15.7
Services	-7.1	-7.6	-7.5	-7.8	-6.8	-6.3	-4.1
Revenu des facteurs	-0.4	-1.8	-1.8	-1.3	-1.1	-0.6	-0.6
Transferts courants	9.8	8.7	16.3	16.2	14.2	12.0	11.1
<b>Solde des comptes courants</b>	<b>-6.2</b>	<b>-10.6</b>	<b>-2.8</b>	<b>-3.5</b>	<b>-4.2</b>	<b>-5.0</b>	<b>-3.6</b>

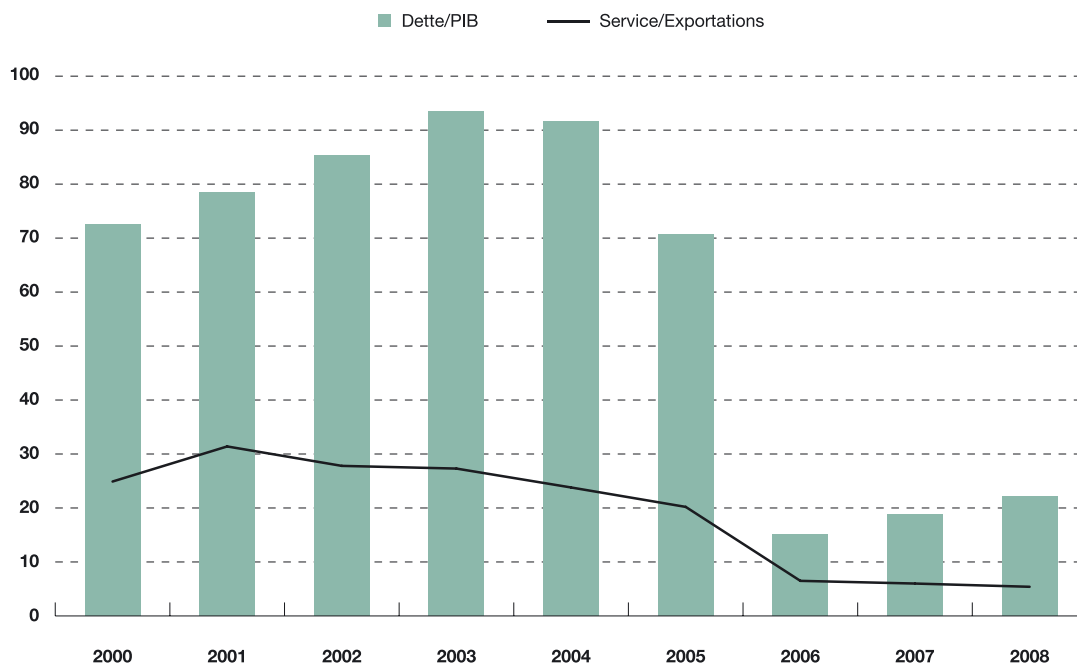
Source : Données des autorités nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/143458316652>

La récolte du café a décliné en 2005, car les arbustes avaient besoin de récupérer après la cueillette exceptionnelle de 2004. Les cours moyens du café se sont par ailleurs substantiellement appréciés, d'environ 71.8 pour cent, permettant une importante augmentation en valeur des exportations. Le prix du thé est resté stable à 1.6 dollar le kilo, mais la valeur des exportations de thé rwandais n'en est pas moins passée de 21.6 millions de dollars en 2004 à 24.4 millions en 2005, grâce à une récolte plus abondante. La cassitérite et le coltan ont représenté

ensemble environ 30 pour cent des exportations. La valeur des exportations de cassitérite s'est substantiellement appréciée, de 15.9 millions de dollars à 17.9 millions, une hausse en volume compensant la baisse des cours. Une nette montée de la production de coltan, associée à une hausse modérée des cours, a permis aux exportations de ce minerai de passer de 13 millions de dollars en 2004 à 29.8 millions de dollars en 2006. La valeur totale des exportations de biens s'est gonflée de quelque 23 millions de dollars, le tungstène y contribuant à hauteur de 2.6 millions

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

<http://dx.doi.org/10.1787/527887516020>



de dollars, les réexportations à hauteur de 17 millions de dollars et les autres produits à hauteur de 3.2 millions de dollars. Les importations se sont envolées, passant de 275.9 millions de dollars en 2004 à un montant estimé de 440.5 millions de dollars en 2005, soit une hausse de 29.9 pour cent. Au bout du compte, le déficit commercial du Rwanda s'est creusé, passant de 9.7 pour cent du PIB en 2004 à 10.7 pour cent en 2005. Il était estimé à 10.5 pour cent du PIB en 2006 et devrait se maintenir à ce niveau en 2007 et 2008.

En avril 2005, le Rwanda a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE (pays pauvres très endettés) renforcée. Le pays est ainsi devenu éligible pour une remise de dette de 1.4 milliard de dollars en termes nominaux au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). La dette extérieure, après remise, devait s'établir à 354 millions de dollars fin 2006, un total à comparer au 1.5 milliard de dollars à la fin de l'année précédente. Rapportée au PIB, la dette s'est contractée de 70.7 pour cent en 2005 à 14.8 pour cent en 2006.

## Questions structurelles

### Développements récents

Le Rwanda s'est engagé dans un ambitieux programme de privatisation. Ce programme succède à des années de forte implication de l'État dans de multiples secteurs de l'économie. Le gouvernement courtise aujourd'hui le secteur privé avec une politique déterminée et méthodique. Entreprises, écoles, universités et exploitations agricoles du secteur privé concurrencent désormais le secteur public. Le programme de privatisation a démarré en 1996 avec la promulgation de la loi n° 2 portant sur la privatisation et l'investissement public. Fin 2006, sur 104 entreprises publiques concernées, 70 avaient été privatisées, quatre avaient été retirées de la liste et 14 restaient à privatiser. Les autorités avaient par ailleurs externalisé la gestion de deux autres compagnies. La plupart des entreprises privatisées étaient de petite taille, leur cession atteignant rarement plus d'un million de dollars. La privatisation de Rwandatel, la compagnie des télécommunications, a été la plus importante : elle a été rachetée par Terracom,

une s.a.r.l. américaine, pour 20 millions de dollars. Plusieurs entreprises publiques ont par ailleurs été liquidées. Les avoirs de trois d'entre elles ont été cédés pour 2 millions de dollars. Trois usines de riz (à Rwamagana, Gikonko et Bugarama), en cours de reprise par trois coopératives, figurent parmi les entreprises à un stade avancé de privatisation. Les acquéreurs se sont associés à un opérateur australien qui doit investir 1.5 million de dollars pour la réhabilitation et la modernisation des usines de Rwamagana et de Gikonko. Les deux plantations et usines de thé de Rubaya et de Nyabihu, dans la province de l'Ouest, ont été également vendues de même que, dans le secteur touristique et hôtelier, l'hôtel Regina à Gisenyi et l'Urumuli Lodge à Byumba. Citons encore la cimenterie du Rwanda (Cimerwa), la concession minière de Gatumba, quelques PME dont deux banques, la régie minière Redemi et la part de 30 pour cent que l'État détenait dans le capital de Bralirwa, une brasserie comptant parmi les plus grandes entreprises du pays. Les privatisations ont gonflé les recettes publiques et libéré des ressources. Plus important, les entreprises du secteur privé ont massivement investi capitaux et savoir-faire, au bénéfice des Rwandais.

La plus ambitieuse réforme du secteur public actuellement engagée par le gouvernement du Rwanda consiste en un programme global de réforme des procédures de gestion des finances publiques, lequel prévoit un processus de décentralisation élargie. Le but est d'optimiser la capacité des autorités dans l'usage de la dépense publique afin de réaliser les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté énoncés dans le programme *Vision 2020* et le plan stratégique EDPRS.

Le budget 2007 a été publié en novembre 2006. Les infrastructures, les communications et les transports y reçoivent un traitement prioritaire, suivis par l'énergie, l'eau et l'assainissement, la protection des sols et les infrastructures du Fonds de développement communautaire (CDF). Pour les transports et communications, les autorités veulent renforcer le commerce international en modernisant les routes et le réseau fluvial et lacustre. Les principaux projets de modernisation, à mener à bien à l'échéance 2015, concernent les aéroports de Kanombe et Bugesera et

la voie ferrée Kigali-Isaka. En matière de développement des voies navigables, les autorités prévoient de rendre navigables le lac Kivu et quelques autres, comme celui d'Akagera. La mise aux normes des transports routier, fluvial, lacustre et aérien est cruciale pour l'économie du pays, en raison du coût élevé des transports.

Le gouvernement considère le développement du secteur privé comme un élément clé de sa stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté. Il est convaincu que le secteur privé doit être le moteur de la croissance économique. Le secteur privé rwandais est encore étroit mais il s'étoffe, composé d'entreprises familiales, de petites et moyennes entreprises (PME) et de sociétés et de coopératives de plus grande envergure. La Fédération du secteur privé rwandais (RPSF), tout comme le Capmer (Centre d'appui aux PME rwandaises), jouent un rôle d'importance dans la mise sur pied d'un secteur privé accompli. La RPSF est une pépinière d'entreprises privées ; elle propose des services de développement des affaires et travaille avec d'autres partenaires pour promouvoir la création et le développement de PME.

Selon l'indice *Doing Business* de la Banque mondiale, le Rwanda jouit d'un relativement bon climat des affaires en comparaison avec ses voisins d'Afrique de l'Est et il tient la première place en matière de création d'entreprises. Les procédures régissant les entreprises sont rapides et efficaces, bien que le coût en soit sensiblement plus élevé qu'ailleurs. L'inscription au registre de la propriété est également aisée. Le faible nombre de procédures exigées accélère l'homologation, à un coût assez modeste. Le Rwanda est cependant classé comme moins propice aux affaires en matière d'emploi ; il n'est dépassé que par la Tanzanie pour le critère de rigidité de l'embauche et bon dernier pour les sureffectifs. Enfin, l'exécution des contrats reste difficile au Rwanda.

Concernant le secteur financier, l'année 2005 a vu le déploiement de plusieurs initiatives en matière de contrôle et de régulation qui ont permis au secteur de gagner en efficacité. De nouvelles licences ont été accordées à des organismes de micro-finance. Par ailleurs, conformément au programme d'évaluation du secteur

financier (FSAP – *Financial Sector Assessment Programme*) convenu avec la Banque mondiale et le FMI, la banque centrale procède par étapes à un renforcement de la supervision du secteur bancaire. Des amendements à la législation bancaire ont été soumis au parlement en septembre 2006 afin d'harmoniser avec les pratiques internationales le cadre législatif de la supervision du secteur bancaire.

Pour favoriser un meilleur rendement de l'agriculture, les autorités ont conçu un plan stratégique de réforme et de promotion du secteur. Les objectifs du plan sont de : *i)* renforcer la professionnalisation et la spécialisation ; *ii)* sélectionner des cultures d'exportation et d'autres variétés prioritaires et régionaliser leur production pour en réduire les coûts et optimiser leurs avantages comparatifs ; et *iii)* développer des partenariats avec le secteur privé pour l'encourager à prendre part à la transformation des produits.

En matière de gestion des ressources nationales, une nouvelle « loi organique » a été adoptée par le parlement et promulguée en 2005. Cette loi exonère de taxes les terres arables. Des progrès ont également été réalisés en matière de remembrement et de gestion des sols grâce à une meilleure cartographie et à la création d'une base de données sur l'utilisation des terres ; ces initiatives ont permis de réduire les formalités bureaucratiques de transfert des titres de propriété. Concernant l'environnement, une « loi organique sur l'environnement » a été adoptée par le parlement alors que le sénat examine actuellement une loi établissant une Agence nationale de gestion de l'environnement.

### Accès à l'eau potable et à l'assainissement

Le Rwanda peut se définir comme un pays soumis à un stress hydrique, avec des ressources hydrologiques renouvelables estimées à 1 104 m<sup>3</sup> par personne pour la période 2004–07. Les autorités ont cherché à améliorer progressivement l'alimentation en eau et la gestion de l'assainissement depuis 1999, quand elles ont organisé la première consultation nationale sur le sujet. Une révision du plan national de l'eau a été adoptée

en 2004. Des programmes ont été développés et classés prioritaires dans le cadre de l'EDPRS et des objectifs inscrits dans les OMD à l'horizon 2015.

La nouvelle stratégie déterminée des pouvoirs publics consacre une bonne place au programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Elle fixe pour objectifs *i)* de multiplier les accès à l'eau potable ; *ii)* d'élargir l'accès aux services d'assainissement ; *iii)* de gérer les ressources d'une manière intégrée et durable ; et *iv)* de renforcer les capacités humaines et institutionnelles. Les responsabilités seront déléguées au niveau des communautés et des districts. La prise de décision sera décentralisée, le pouvoir central se concentrant sur la planification, la régulation, la promotion, le contrôle et la supervision. Avec une participation du public à tous les niveaux et à chaque étape du projet, le gouvernement entend garantir une offre liée à la demande.

Selon les estimations de l'EICV 2005/06 (Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages), 64 pour cent de la population bénéficiaient d'un accès à l'eau

potable en 2005 – 66 pour cent dans les villes contre 57 pour cent dans les campagnes. Le taux d'accès à un service d'assainissement de qualité était estimé en moyenne à 8 pour cent dans les campagnes et 10 pour cent dans les villes.

Le gouvernement du Rwanda a placé l'eau et l'assainissement au rang de ses premières priorités dans son programme *Vision 2020* et sa stratégie EDPRS. Il entend porter à 85 pour cent en 2015 puis à 100 pour cent en 2020 le taux des populations, aussi bien rurales qu'urbaines, ayant accès à l'eau potable. Quant à l'assainissement, l'objectif est, en conformité avec les OMD, de porter à 65 pour cent le taux des populations, aussi bien rurales qu'urbaines, qui en bénéficieront puis d'assurer, à l'horizon 2020, un accès universel à un assainissement amélioré. On estime à 820 millions de dollars le financement nécessaire à la réalisation des OMD. Comme étape sur cette voie, les dépenses publiques d'investissement pour le secteur de l'eau et l'assainissement ont doublé en 2006, à partir du niveau déjà appréciable de 2005, équivalant à environ 1 pour cent du PIB.

Tableau 4 - Accès à l'eau potable et à l'assainissement par ressource et par dispositif (en pourcentage)

	Kigali	Autres villes	Zones rurales	Moyenne nationale
<b>Ressources d'eau potable</b>				
Conduites publiques	5.4	25.5	29.9	27.7
Sources couvertes	5.0	12.3	22.7	20.5
Distribution par revendeurs	53.1	26.5	8.8	13.6
Réseau Electrogaz	18.0	9.5	0.2	2.3
<b>Sous-total</b>	<b>81.6</b>	<b>73.7</b>	<b>61.6</b>	<b>64.2</b>
Rivières/ruisseaux/lacs/étangs	5.7	12.7	19.4	17.8
Sources non couvertes	4.7	4.6	10.2	9.3
Forages	6.3	7.0	6.0	6.1
Citernes	0.5	1.1	1.6	1.5
Autres	1.2	0.8	1.1	1.1
<b>Sous-total</b>	<b>18.4</b>	<b>26.3</b>	<b>38.4</b>	<b>35.8</b>
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
<b>Dispositif d'assainissement</b>				
Latrines fermées	80.3	63.1	55.1	57.7
Latrines à ciel ouvert	11.6	26.9	37.7	34.8
Aucun	2.1	7.0	6.7	6.4
Latrines à chasses d'eau	6.0	2.8	0.2	0.8
Autres	0.1	0.1	0.3	0.3
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Source : EICV2 (décembre 2006).

<http://dx.doi.org/10.1787/812217561423>

Un groupe de travail élargi a été constitué autour de la question de l'eau et de l'assainissement, avec pour mission de mobiliser des ressources extérieures. Parallèlement au doublement par le gouvernement de ses engagements budgétaires dans le secteur, les bailleurs manifestent un soutien résolu, à l'initiative de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAfD), du Département britannique pour le développement international (DFID) et des gouvernements belge et néerlandais. La BAfD a ainsi récemment engagé 18 millions de dollars pour des projets de fourniture d'eau et d'assainissement en zones rurales. Les autorités ont également qualifié Electrogaz comme opérateur national du service de l'eau et concédé sa gestion, par un contrat quinquennal, à un opérateur du secteur privé dans un effort visant à réduire les coûts et à améliorer la distribution.

## Contexte social et développement des ressources humaines

520

L'un des signaux les plus nets de la détermination du Rwanda à observer une bonne gouvernance a été son implication dans le mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP). Le pays s'est plié à la procédure d'examen par les pairs lors du 5<sup>e</sup> sommet du Forum du MAEP, à Banjul en Gambie, en juin 2006.

Pour rapprocher les services au plus près des populations avec une démarche démocratique, les pouvoirs publics ont introduit et mis en œuvre une nouvelle politique territoriale et administrative en 2005. Le nombre des provinces a été ramené de 11 à cinq, celui des districts de 106 à 30 et celui des secteurs de 1 545 à 450. Conjugués à des progrès en matière de gouvernance et de décentralisation, ces changements ont facilité l'organisation des élections locales et municipales de février 2006.

Dans le droit fil du processus d'apaisement et de réconciliation, le gouvernement a officiellement renoncé à défendre le principe de la peine de mort et il a décidé en 2006 de préconiser son abolition. Un projet de loi en ce sens a été adopté en janvier 2007,

qui épargnera la vie de plus de 600 personnes condamnées pour génocide.

Au niveau régional, les efforts du gouvernement congolais pour contenir les milices hostiles aux autorités de Kigali basées en République démocratique du Congo (RDC) ont quelque peu réduit les tensions entre ces deux voisins. Des signes de rapprochement avec l'Ouganda se multiplient également. On évoquait début 2007 l'éventualité d'une visite du président ougandais pour renforcer les relations bilatérales. En dépit des tensions ethniques, les relations avec le Burundi n'ont jamais été aussi chaleureuses depuis l'indépendance. Les deux gouvernements ont un intérêt commun à consolider la paix civile dans leurs pays.

Le pays a enregistré nombre de résultats dans le domaine de la gouvernance depuis quelques années. Le lancement de la deuxième phase du programme quinquennal de décentralisation – qui doit renforcer l'implication des populations dans les processus décisionnaires – s'est révélé primordial. Il permettra une meilleure allocation des ressources aux collectivités territoriales. Les décaissements du Fonds commun, l'une des principales sources de financement des districts, ont pourtant déçu les attentes. Cela handicape la bonne marche des administrations rurales, car les districts ruraux ne sont pas en mesure de lever des fonds suffisants pour mener leurs activités, faute d'une base économique adéquate pour générer les revenus propres nécessaires à la couverture des frais généraux des administrations. D'autres résultats ont été enregistrés : le sommet national organisé par la Commission nationale pour l'unité et la réconciliation (CNUR) en mai 2004, qui a réuni 1 000 citoyens rwandais pour analyser les progrès et débattre des actions à développer ; la mise au point et l'adoption par la CNUR d'un plan d'action en juillet 2004 ; la formation de plus de 720 volontaires des différentes communautés du pays pour aider la CNUR à promouvoir la réconciliation au niveau local ; et, en juin 2006, la diffusion – pour consultation nationale – du projet de politique nationale sur l'unité et la réconciliation.

Malgré les progrès en matière de gouvernance, la réputation internationale du gouvernement rwandais

et l'appui de pays occidentaux se sont détériorés, en raison d'inquiétudes concernant le respect des libertés politiques dans le pays et l'ingérence controversée des autorités dans l'est de la RDC. Ces inquiétudes ont également été évoquées dans le chapitre consacré au Rwanda dans le rapport 2005 du groupe des personnalités éminentes du MAEP, qui s'est montré toutefois plus bienveillant que dans les éditions précédentes. Le MAEP a par ailleurs appelé les acteurs de la scène politique rwandaise à se montrer plus ouverts au débat d'idées. Les bailleurs n'en approuvent pas moins les autorités du pays pour leurs relativement bons résultats en matière de réduction de la pauvreté et de réformes de la gouvernance économique.

Le Rwanda a continué de progresser sur la voie de la parité et de la réduction de la pauvreté. Le premier DSRP intérimaire de 2000 ne s'intéressait pratiquement pas à cette question de la parité alors même que les femmes représentaient 60 à 70 pour cent de la population d'après le génocide. Cette version 2000 tentait d'escamoter les besoins des femmes dans le contexte post-génocide. Aujourd'hui, plus d'une décennie après le génocide et malgré les efforts des autorités, le Rwanda pointe à la 122<sup>e</sup> place sur 140 pays dans le classement 2005 établi d'après l'indice sexospécifique du Pnud. Ce qui démontre qu'il reste beaucoup de travail à accomplir pour réduire les inégalités entre hommes et femmes. Néanmoins, les DSRP introduits en 2002 et 2004 et l'actuel EDPRS figurent parmi les textes les plus engagés sur cette question jamais élaborés.

La mise en exergue systématique de la parité dans ces documents et l'implication des autorités pour leur mise en œuvre sont prometteuses. Des enjeux majeurs n'en persistent pas moins dont la non-prise en compte de la parité hommes/femmes dans les politiques, les programmes, les lois et les projets ; le défaut d'expertise sur la question à tous les niveaux ; l'insuffisante application d'indices sexospécifiques ; la fragilité persistante du statut socio-économique et politique des femmes ; le manque de données sexospécifiques dans tous les domaines ; et le déficit d'implication des institutions en faveur de la parité.

Afin de relever ces défis, les autorités poursuivent depuis 2004 un certain nombre d'objectifs clés. Premièrement, elles veulent s'assurer que cette question de la parité est systématiquement prise en compte dans les politiques publiques et les programmes sectoriels aux niveaux local et national. Elles ont mis en place des mécanismes visant à coordonner et promouvoir les dispositions sexospécifiques. Des cellules spécialisées en la matière, bien documentées sur la problématique, sont déjà opérationnelles dans les ministères et d'autres institutions. Des bases de données ont été créées dans le cadre de programmes de promotion des femmes pour permettre un suivi effectif et des évaluations s'appuyant sur des paramètres sexospécifiques. Deuxièmement, pour encourager un cadre légal garantissant l'égalité des genres et l'équité dans tous les domaines de la vie quotidienne, la législation relative aux femmes a été inventoriée et de nouveaux projets de loi proposés pour promouvoir l'égalité. Des campagnes de sensibilisation améliorent la compréhension des lois ; de nouveaux programmes de promotion de la femme sont en cours ; les compétences des associations et conseils de femmes ont été confortées par des dispositions permettant des conditions de travail adaptées. Troisièmement, les autorités veulent créer des mécanismes de coordination du travail de tous les principaux acteurs impliqués dans la promotion de la parité et dans le renforcement des capacités des femmes.

Bien que la pauvreté reste une réalité prégnante, le Rwanda a réalisé quelques progrès sur la voie de sa réduction, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la lutte contre le VIH/Sida. Selon un rapport préliminaire actualisé sur la pauvreté couvrant la période 2005-06, une augmentation moyenne de 3 pour cent en termes réels de la consommation par tête a permis un repli de la pauvreté. En comparant indices de la consommation et niveaux de pauvreté, les enquêtes révèlent un déclin de la proportion de la population pauvre, de 60.4 pour cent à 56.9 pour cent sur la période 2000/01-2005/06. L'extrême pauvreté a également reculé. Mais alors que la pauvreté se résorbe, la croissance de ces dernières années s'accompagne d'un creusement des inégalités. L'indice de Gini, qui mesure ces inégalités, est passé de 0.47 à 0.51, ce qui reflète une distribution inéquitable de la croissance. La pauvreté



a proportionnellement davantage reculé dans les zones urbaines. Dans les zones rurales, la pauvreté a reculé de 66.1 pour cent à 62.5 pour cent.

Comme neuf pauvres sur dix vivent dans les zones rurales, les progrès y sont cruciaux pour provoquer un impact global sur la pauvreté. Une redistribution inéquitable, conjuguée à de hauts niveaux d'inégalité, réduit l'impact de la réduction globale de la pauvreté. La quantité de biens durables possédés a augmenté, mais de nombreux articles continuent de manquer. De plus en plus de familles pauvres disposent ainsi d'articles de base comme la radio – quelque 53 pour cent des foyers aujourd'hui – mais 6 pour cent seulement disposent d'un téléphone. La proportion des familles ayant pour chef une femme ou une veuve a baissé. Les niveaux de pauvreté de ces familles sont plus élevés que la moyenne, mais ils ont davantage reculé que dans l'ensemble de la population.

Des améliorations notables ont également été enregistrées dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'habitat. La fréquence des consultations médicales n'a augmenté que marginalement, en dépit d'une hausse des déclarations de maladies. Par ailleurs, le recours aux services de pré-natalité a significativement augmenté, avec un rétrécissement de la marge des consultations entre familles pauvres et moins pauvres. Près de 47 pour cent des individus sont désormais couverts par une assurance santé, en grande majorité grâce à des systèmes mutualistes. Cette couverture semble avoir considérablement fait reculer les paiements à l'acte pour les soins de santé. Les usagers se disent satisfaits des services publics. L'indice de satisfaction est plus élevé dans les secteurs publics des services de santé et de l'enseignement primaire. Il est plus faible en revanche pour les services de fourniture d'eau potable.

Des progrès notables sont enregistrés dans l'éducation. Les taux de scolarisation dans les écoles primaires ont augmenté substantiellement, de 74 à 86 pour cent sur la période 2000/01–2005/06. Les populations rurales comme urbaines en ont bénéficié. Toutefois, de nombreux écoliers du primaire sont plus âgés que les critères d'âge officiels, en raison d'une inscription tardive ou de retards dans leur scolarité.

Une petite fraction d'élèves achèvent le primaire et poursuivent dans le secondaire. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire n'a que légèrement augmenté pendant la même période, passant de 7 à 10 pour cent. Dans les zones rurales, seuls 8 pour cent des jeunes de 13 à 18 ans suivent un enseignement secondaire. Les dépenses familiales pour les écoliers du primaire sont restées *grosso modo* constantes, en tenant compte de l'inflation, au niveau de 1 845 RWF par enfant et par an. L'achat de l'uniforme constitue la dépense numéro un. Le coût du cursus secondaire est beaucoup plus élevé, avec une moyenne annuelle d'environ 68 000 RWF par famille ayant des enfants scolarisés dans le secondaire. Les familles les plus aisées dépensent dans ce cas de figure beaucoup plus que les plus pauvres.

Dans le domaine de l'habitat, l'enquête révèle que le nombre de logements a augmenté de 280 000 unités de 2000/01 à 2005/06. L'augmentation a été en gros proportionnellement égale entre les différentes zones d'habitat, dans la ville de Kigali comme dans les régions rurales et les zones urbaines. La progression dans les zones urbaines hors Kigali a été cependant légèrement plus rapide. Les matériaux utilisés pour la toiture sont un bon critère de classement des logements. La tôle ondulée se rencontre généralement dans les zones urbaines : 97 pour cent des maisons de Kigali sont recouvertes de tôle ondulée, contre 55 pour cent de celles des autres agglomérations. Dans les villes hors Kigali, 32 pour cent des constructions utilisent la tuile. Dans les campagnes, 50 pour cent utilisent la tuile, 40 pour cent la tôle ondulée et les autres le chaume. L'usage des tuiles a légèrement augmenté et celui du chaume reculé. L'enquête a dénombré, en moyenne totale pour la période considérée, 44 pour cent de toitures en tôle ondulée.

Le taux de prévalence du sida parmi les personnes âgées de 15 à 49 ans est actuellement de 3.1 pour cent. Ce taux affecte davantage les femmes (3.6 pour cent) que les hommes (2.3 pour cent). La prévalence est de même considérablement plus forte dans les villes (7.3 pour cent) que dans les campagnes (2.2 pour cent). D'après le Centre de traitement et de recherche contre le sida (TRAC), environ 200 000 Rwandais séropositifs

nécessitaient un traitement antirétroviral (ARV) l'année dernière et 50 000 d'entre eux environ un traitement d'urgence : seuls 3 200 malades, soit 1.6 pour cent, ont en fait eu accès aux médicaments ARV. Les pouvoirs publics pressent la population de faire des tests de dépistage depuis qu'ils disposent des stocks nécessaires de médicaments ARV. Le TRAC s'appuie sur les dispensaires pour détecter précocement le virus au sein de la population, qui peut le contacter par le biais de lignes téléphoniques spécifiques. Le TRAC s'inquiète toutefois de l'attitude de nombreux parents, qui négligent de soumettre leurs enfants au test de dépistage. Il gère 256 centres de santé à travers le pays qui distribuent les traitements ARV et 234 autres qui s'occupent de la prévention de la transmission mère-enfant. Le TRAC est confronté à une pénurie de personnel capable d'administrer les traitements dans les différents dispensaires. Il doit aussi s'assurer que les personnes séropositives appartenant à des catégories vulnérables suivent une diète alimentaire adéquate, ce qui n'est pas évident.

La réforme du marché du travail figure elle aussi en bonne place parmi les projets du gouvernement. Les autorités se sont engagées sur le chemin de cette réforme en 2003, avec deux principaux objectifs. Le premier est de combler les déficits en compétences de la main-d'œuvre et l'autre de conforter l'intégration du Rwanda dans la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) en alignant le niveau de compétences des travailleurs

sur celui atteint dans les autres pays membres. Comme première étape du processus de réforme, le gouvernement s'est attelé à une politique de l'emploi. Ce travail a été mené de pair avec la création d'un conseil national de l'emploi réunissant régulièrement des représentants des ministères, d'organisations féminines, de syndicats, d'ONG et autres partenaires pour discuter et émettre des propositions sur tous les sujets relatifs à la vie syndicale et au marché du travail en général. Complémentairement, les autorités révisent le code du travail pour présenter aux investisseurs privés un cadre légal et réglementaire favorable. Priorité y est donnée à une politique du travail et de création d'emplois, à la planification stratégique et à un plan d'accompagnement, à l'emploi des femmes, au code du travail, à la prise en compte des compétences et à des centres de perfectionnement. Plusieurs de ces réformes ont déjà abouti, d'autres sont en cours.

Le chômage n'est pas un véritable problème au Rwanda, malgré la persistance de poches de chômage qui concernent les travailleurs sans qualifications. Il n'y a pas de pénurie d'emploi pour les personnels qualifiés. Il existe même une concurrence de l'Ouganda et de la RDC, qui cherchent à s'attirer leurs services. Afin de contrer les problèmes de chômage au Rwanda, les pouvoirs publics mettent actuellement sur pied un centre de formation professionnelle dans le dessein, notamment, de former des personnels pour les emplois de cadres intermédiaires.